



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 216
(Privé)

Loi concernant la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord

Présentation

Présenté par
M. Robert Thérien
Député de Rousseau

DEC 3 1987

Éditeur officiel du Québec
1987

Projet de loi 216

(Privé)

Loi concernant la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger une irrégularité dans certaines ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes effectuées par l'ancienne Corporation de Comté de Terrebonne;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Les ventes pour défaut de paiement de taxes des immeubles situés dans l'ancienne Municipalité du Comté de Terrebonne, qui ont été effectuées depuis le 27 juin 1975 par la Corporation du Comté de Terrebonne sans que le délai prescrit par l'article 1028 du Code municipal n'ait été respecté, ne peuvent être contestées en raison de cette irrégularité pourvu que l'avis prévu à cet article ait été donné au moins trente jours avant la vente.

2. La présente loi n'affecte pas une cause pendante, une décision ou un jugement rendu au 6 avril 1985.

3. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).